



Lettre de préavis de départ appartement locataire

Par **AMIKAL**, le **02/04/2017** à **19:39**

Bonjour,

Mon locataire avec qui j'ai beaucoup de soucis (et qui a été avisé d'une probable procédure de résiliation de bail) vient de m'informer qu'il a trouvé un autre appartement et se propose de partir dans deux mois (ce qui m'arrange totalement).

Il me demande de bien vouloir rédiger sa lettre de préavis moi-même et de lui faire signer sur place (car il ne connaît pas les termes à employer).

Donc, je dois venir cette semaine lui faire signer ce courrier.

Mes questions :

- Y a -t-il une lettre type que je dois copier pour être sûr que ce courrier sera bien valable ?
- Il va donc le signer, dois-je écrire de mon côté : reçue en mains propres ?
- S'il fait à nouveau volte face dans deux mois, quels sont ses risques et mes droits ?

J'ai eu beaucoup de soucis avec lui depuis de nombreux mois et je souhaite ne pas faire d'erreurs.

Merci de me conseiller.

Par **goofyto8**, le **02/04/2017** à **21:14**

bonsoir

Voici un modèle de lettre qu'il pourra vous remettre en main propre après signature.

A vous de lui donner ensuite un récépissé.

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/3161-modele-de-lettre-location-conge-par-le-locataire>

Par **Lag0**, le **02/04/2017** à **23:02**

Bonjour,

Cette lettre est très mal rédigée puisqu'elle indique déjà la date d'effet du congé alors qu'elle est censé être envoyée en RAR et qu'on ne peut donc pas prévoir quand le bailleur signera l'AR, point de départ du préavis...

[citation]Je vous informe de mon congé qui prendra effet le (date), soit trois mois après la réception de cette lettre recommandée. [/citation]

Par **AMIKAL**, le **03/04/2017** à **10:46**

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Je me suis donc inspirée de la lettre en rectifiant le paragraphe concernant des dates, (puisque d'un commun accord, nous avons accepté 2 mois de préavis, à la signature en main propre du courrier par le locataire et la propriétaire) et en notifiant que le courrier est remis en main propre.
Merci pour vos aides précieuses.

Par **AMIKAL**, le **16/05/2017** à **14:56**

Bonjour,

J'ai reçu le courrier de préavis de mon locataire en main propre, où j'ai donc écrit "reçu en main propre" avec la date de réception.

Hors depuis, plus de nouvelles de mon locataire qui semble s'être volatilisé. (je n'ai pu faire effectuer aucune visite).

A quelques jours de son départ, je lui ai envoyé un courrier pour qu'il m'indique l'heure qui lui conviendrait pour l'état des lieux... Toujours pas de nouvelles...

Il n'a sans doute pas trouvé d'autre appartement à louer...

Que faire le dernier jour de son préavis sans nouvelles de sa part ?

Merci pour vos conseils.